

**VILLE DE VILLERUPT**

**SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU LUNDI 18 AVRIL 2011 – 18 h 00**

**Présents :**

Mr Alain CASONI – Mr Richard CASINELLI – Mme Martine CHILLOTTI – Mme Geneviève TRELAT - Mr Nicolas MERTEN – Mr Bernard REISS – Mr Denis SALVI – Mme Evelyne MICHON – Mme Myriam NARCISI – Mme Marie-Thérèse CACIC – Mr Patrick COLOMBO – Mr Marcel CONTI – Mme Marie-Ange COUGOUILLE – Mr Tsamine BABA-AHMED – Mr Pierrick SPIZAK (jusque 21 h 20) – Mme Emilie STEINER – Mme Francine WIES – Mme Leïla DAHMANI – Mr Carmelo RELATIVO – Mme Christiane WITWICKI – Mme Edith ANCIAUX – Mr Bruno GUILLOTIN - Mme Véronique GUILLOTIN

**Excusés représentés :**

Mme Murielle FIORUCCI-COMPAGNONE par Mr Richard CASINELLI  
Mr Jean-Pierre CHRAPAN par Mme Marie-Ange COUGOUILLE  
Mme Nicole GALLINELLA par Mme Emilie STEINER  
Mr Sandro DI GIROLAMO par Mr Bernard REISS  
Mr Pierrick SPIZAK par Mr Nicolas MERTEN (à compter de 21 h 20)

**Excusé non représenté :**

Mr Joseph SARNARI

**Absent :**

Mr Malik HAMCHAOU

**Secrétaire de séance :** Mr Tsamine BABA- AHMED

**AJOUT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR :**

Monsieur Le Maire propose l'ajout d'un point à l'ordre du jour :

- Projet de motion du groupe Solidarités et Dynamisme concernant le maintien des moyens affectés au Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED) de Thil et à la SEGPA du collège T. Monod de Villerupt.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, émettent un avis favorable à l'ajout de ce point à l'ordre du jour de la séance.

**PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 FEVRIER 2011**

Le procès verbal de la séance du conseil municipal, du 7 février 2011, est adopté à l'unanimité.

Le Maire certifie avoir affiché le-dit compte rendu.

**SECRETARE DE SEANCE**

Monsieur Tsamine BABA-AHMED, Conseiller Municipal, est désigné en qualité de secrétaire de séance, à l'unanimité.

**COMMISSION DEVELOPPEMENT CULTUREL ET SOCIO-EDUCATIF**

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA MJC DE VILLERUPT**

Vu l'avis favorable de la Commission Développement Culturel et Socio-éducatif, en date du 23 mars 2011,

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Nicolas MERTEN, Vice-Président de la Commission Développement Culturel et Socio-éducatif,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

Décide de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 000 euros à la MJC de Villerupt dans le cadre de son projet d'activité théâtrale à destination des écoles primaires et maternelles de la Ville de Villerupt.

Dit que les crédits seront prévus au Budget Primitif 2011, Compte 33/6745.

### **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION LICENTIA**

Vu l'avis favorable de la Commission Développement Culturel et Socio-éducatif, en date du 23 mars 2011

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Nicolas MERTEN, Vice-Président de la Commission Développement Culturel et Socio-éducatif,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

A LA MAJORITE

Décide de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 1000 euros à l'association LICENTIA pour participation aux frais du spectacle de Natacha Ezdra produit à Villerupt en date du 11 mars 2011.

Dit que les crédits seront prévus au Budget Primitif 2011, Compte 33/6745.

### **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION MINGA**

Vu l'avis favorable de la Commission Développement Culturel et Socio-éducatif, en date du 23 mars 2011

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Nicolas MERTEN, Vice-Président de la Commission Développement Culturel et Socio-éducatif,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

A LA MAJORITE, 24 voix Pour (Solidarités et dynamisme et Pour un développement solidaire et durable) - 3 voix Contre (Ensemble pour agir),

Décide de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 200 euros à l'association MINGA sise au 1, quai du Square 93200 Saint Denis.

Dit que les crédits seront prévus au Budget Primitif 2011, Compte 33/6745.

### **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « France PALESTINE SOLIDARITE »**

Les membres du Conseil Municipal sont informés de l'avancement du projet de solidarité internationale en direction de maraîchers d'un village palestinien.

## COMMISSION SPORTS ET LOISIRS

### **CONVENTIONS VILLE – ASSOCIATIONS SPORTIVES**

Vu l'avis favorable de la Commission Sports Loisirs en date du 30 mars 2011,

Considérant que les conventions arrivent à échéance le 30/06/2011,

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Madame Myriam NARCISI, Vice-présidente de la Commission Sports Loisirs,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE, 26 voix Pour – Mme Véronique GUILLOTIN, Conseillère Municipale, Présidente du J3F (Judo Club des 3 Frontières) ne prend pas part au vote,

Autorise Monsieur le Maire à signer lesdites conventions.

Dit que les crédits seront prévus au Budget Primitif 2011, Compte 411/6574.

### **TARIF « EVENEMENTIEL PONCTUEL » A LA PISCINE PIERRE DE COUBERTIN**

Vu l'avis favorable de la Commission Sports Loisirs en date du 30 mars 2011,

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Madame Myriam NARCISI, Vice-présidente de la Commission Sports Loisirs,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

Décide l'intégration d'un nouveau tarif « événement ponctuel » à 1 € à la grille tarifaire actuelle.

### **TARIFS ACTIVITES « AQUABIKE »**

Vu l'avis favorable de la Commission Sports Loisirs en date du 30 mars 2011,

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Madame Myriam NARCISI, Vice-présidente de la Commission Sports Loisirs,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

Décide l'intégration des nouveaux tarifs « cours » et « location » d'aquabikes selon la grille tarifaire annexée au rapport du Maire.

### **CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACQUISITION DE DEFIBRILLATEURS ET LES FORMATIONS A L'UTILISATION DE DEFIBRILLATEURS (PASC1 ET SST)**

Vu l'avis favorable de la Commission Sports Loisirs en date du 30 mars 2011,

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Madame Myriam NARCISI, Vice-présidente de la Commission Sports Loisirs,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour l'acquisition de défibrillateurs et les formations associées.

#### **COMMISSION ENSEIGNEMENT PERISCOLAIRE ET ENFANCE**

#### **BONS D'ACHAT DE 35 € POUR LES ENFANTS DE VILLERUPT FREQUENTANT LE COLLEGE DE VILLERUPT, LE LYCEE PROFESSIONNEL ALFRED MEZIERES – SITE VILLERUPT AINSI QUE LES AUTRES LYCEES**

Vu l'avis favorable de la Commission Enfance, Enseignement et Péricolaire en date du 22 Mars 2011,

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Madame Evelyne MICHON, Adjointe déléguée à l'Enfance, l'Enseignement et Péricolaire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

Décide de maintenir l'attribution de bons d'achat, d'une valeur de 35 €, pour les enfants de VILLERUPT fréquentant le Collège de Villerupt, le lycée de Villerupt, ainsi que les lycées extérieurs.

Ceux-ci seront attribués comme suit :

**35 € éligibles jusqu'à 921 €**(Quotient familial maximum)

Ces bons sont à utiliser dans les commerces de Villerupt.

DIT que la dépense sera prévue au Budget Primitif 2011, Compte 6067/212.

#### **REPARTITION INTERCOMMUNALE DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES ENTRE VILLERUPT ET THIL – ANNEE SCOLAIRE 2010/2011**

Vu l'avis favorable de la Commission de Enfance, Enseignement et Péricolaire en date du 22 Mars 2011,

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Madame Evelyne MICHON, Adjointe déléguée à l'Enfance, l'Enseignement et Péricolaire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE, 24 voix Pour (Solidarités et dynamisme et Pour un développement solidaire et durable) - 3 Abstentions (groupe Ensemble pour agir),

ACCEPTE de verser une participation à la Commune de THIL pour les enfants de VILLERUPT scolarisés dans les écoles maternelles et primaires de THIL, d'un montant de 350,84 € par élève pour l'année scolaire 2010/2011.

DIT que la dépense sera prévue au Budget Primitif 2011, Compte 6554/212.

#### **PROJET DE RENOUVELLEMENT CONVENTION ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION JOYEUX HORIZONS**

Vu l'avis favorable de la Commission Enfance, Enseignement et Péricolaire en date du 22 Mars 2011,

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Madame Evelyne MICHON, Adjointe déléguée à l'Enfance, l'Enseignement et Périscolaire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE, 26 voix Pour – Mr Bernard REISS, Adjoint au Maire, Président de Joyeux Horizons ne prend pas part au vote,

AUTORISE le Maire à signer une nouvelle convention entre la Ville de VILLERUPT et l'Association JOYEUX HORIZONS pour l'année 2011.

**MOTION POUR LE MAINTIEN DES MOYENS AFFECTES AU RESEAU D'AIDES SPECIALISEES AUX ELEVES EN DIFFICULTE (RASED) DE THIL, A LA SEGPA DU COLLEGE T. MONOD**

Le Ministre de l'éducation Nationale a décidé, pour la rentrée 2011- 2012, la suppression de 16 000 postes d'enseignants qui s'ajoutent aux quelques 40 000 postes déjà supprimés les années précédentes.

Pour la Lorraine et notre département en particulier, c'est une véritable saignée à laquelle les parents d'élèves, les élèves et les enseignants sont confrontés : 841 postes disparaissent au total dont 298 dans le primaire, 524 dans le secondaire et 235 dans les Lycée professionnels.

A Villerupt après la suppression d'un poste l'an dernier à l'Ecole Maternelle Joliot Curie, ce sont les dispositifs de soutien aux élèves en difficultés que le Ministre demande à ses services départementaux et territoriaux de démanteler.

Les mesures envisagées prévoient en effet :

- la suppression du poste de maître E du RASED,
- la fermeture d'une classe de SEGPA.

Aujourd'hui le R.A.S.E.D. avec 3 postes d'enseignants spécialisés intervient sur l'ensemble des écoles des communes de Thil, Tiercelet, Hussigny et Villerupt soit un ensemble de 1 300 élèves. Sur la centaine d'enfants pris en charge par le Maître E du R.A.S.E.D. de Thil-Villerupt, plus de 80% sont issus des écoles de notre commune.

Cette volonté de supprimer un poste pour ne laisser qu'un maître G et un psychologue, affectera un dispositif d'aide pédagogique en direction de jeunes confrontés à des difficultés scolaires en primaire. Les conséquences seront lourdes pour ces enfants et leur avenir.

Au lieu d'apporter aux enseignants des moyens pour participer à la lutte contre l'échec scolaire, de permettre à des élèves de surmonter leurs difficultés à l'école grâce à l'intervention d'enseignants spécialisés le gouvernement choisit de liquider purement et simplement les postes concernés et déjà insuffisants pour faire face à l'échec pendant le temps scolaire.

Quant au projet de suppression d'une classe à la S.E.G.P.A. du Collège T. Monod, il conduirait à la mise en place d'un double niveau (6ème/5ème) avec un effectif maximum dans les trois classes restantes conduisant à une dégradation des conditions d'enseignement des élèves et des enseignants.

Des projets d'autant plus graves qu'en l'espace de trois ans, l'ensemble des CLAD auront été supprimés dans l'académie.

Considérant la nécessité de lutter contre l'échec scolaire sous toutes ses formes avec des moyens appropriés et notamment avec des enseignants spécialisés,

Considérant que la suppression du poste de maître E au R.A.S.E.D. et la fermeture d'une classe à la SEGPA constituent un pas de plus dans le démantèlement de l'éducation nationale,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE, 24 voix Pour (Solidarités et dynamisme et Pour un développement solidaire et durable) - 3 Abstentions (Ensemble pour agir),

\*soutient les enseignants et les parents d'élèves qui protestent et agissent contre ces mesures graves pour l'avenir des enfants,

\* exige que le poste du R.A.S.E.D. de Thil-Villerupt et la classe de SEGPA soient maintenus et que les moyens soient renforcés pour faire de l'école une école de la réussite pour tous les élèves.

### **COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – NOUVELLES TECHNOLOGIES – COMMERCE ET ARTISANAT**

#### **CONVENTION POUR LE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS VILLE – CCAS**

Vu l'avis favorable de la Commission Développement Local, Nouvelles Technologies, Commerce et Artisanat, en date du 25 mars 2011,

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Denis SALVI, Vice-président de la Commission Développement Local, Nouvelles Technologies, Commerce et Artisanat,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

AUTORISE, le Maire à signer, avec le CCAS, la convention pour le remboursement des frais de télécommunication.

#### **CONVENTION POUR LE REMBOURSEMENT DES FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT VILLE – SEMIV**

Vu l'avis favorable de la Commission Développement Local, Nouvelles Technologies, Commerce et Artisanat, en date du 25 mars 2011,

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Denis SALVI, Vice-président de la Commission Développement Local, Nouvelles Technologies, Commerce et Artisanat,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

AUTORISE, le Maire à signer, avec la SEMIV, la convention pour le remboursement des frais d'affranchissement.

#### **LABEL VILLE INTERNET**

Vu l'avis favorable de la Commission Développement Local, Nouvelles Technologies, Commerce et Artisanat, en date du 25 mars 2011,

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Denis SALVI, Vice-président de la Commission Développement Local, Nouvelles Technologies, Commerce et Artisanat,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en, avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

AUTORISE, le Maire à verser la somme de 150 € correspondant aux frais de dossiers nécessaires à l'inscription de la Ville au label Villes Internet 2012.

DIT que les crédits nécessaires sont prévus à l'article INF 020/60632.

#### **PARTICIPATION FINANCIERE DE LA VILLE POUR LES ANIMATIONS COMMERCIALES 2010**

Vu l'avis de la Commission Développement Local - Nouvelles technologies – Commerce et Artisanat

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Denis SALVI, Vice-Président de la Commission Développement Local - Nouvelles technologies – Commerce et Artisanat, en date du 25 mars 2011,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

Décide d'attribuer une participation financière de 1 000 € à l'association UCAV pour l'organisation du marché de Noël 2010.

Dit que les crédits seront prévus au Budget Primitif 2011, article 6745/94 du BP 2011.

#### **COMMISSION DEMOCRATIE LOCALE – CITOYENNETE – ECHANGES INTERNATIONAUX**

##### **CONVENTION FONDS D'INITIATIVES CITOYENNES ET SUBVENTION EXCEPTIONNELLE, AU TITRE DU F.I.C. A L'ASSOCIATION « LE CLUB DES 6 »**

Vu l'avis favorable de la Commission Démocratie Locale Citoyenneté Echanges Internationaux, en date du 31 mars 2011,

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Bernard REISS, Vice-Président de la Commission Démocratie locale, Citoyenneté, Echanges internationaux,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

AUTORISE M. le Maire à signer la Convention de Gestion établie entre la Ville de Villerupt, le Département de Meurthe-et-Moselle et l'association « Le Club des 6 »

SE PRONONCE pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 1000 €, après signature de la Convention, à l'Association « Le Club des 6 ».

DESIGNE Monsieur Bernard REISS comme représentant de la Ville de Villerupt, en qualité de signataire de la convention tripartite, au Comité Local de Promotion des Projets.

Dit que les crédits seront prévus au Budget Primitif 2011, Compte 024/6745.

#### **COMMISSION FINANCES ET PERSONNEL COMMUNAL**

##### **CONVENTION AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n° 2001-495 du 06 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,  
Vu l'article 1<sup>er</sup> du décret susvisé, une convention s'impose pour tout financement public aux associations supérieur à 23.000 euros,

Vu la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations : conventions d'objectifs et simplification des démarches relatives aux procédures d'agrément,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances-Personnel Communal en date du 4 avril 2011,

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Madame Martine CHILLOTTI, Vice-Présidente de la Commission Finances-Personnel Communal,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE, 24 voix Pour (Solidarités et dynamisme et Pour un développement solidaire et durable) - 3 Abstentions (Ensemble pour agir),

Autorise le Maire à signer une convention pluriannuelle avec l'Amicale du Personnel Communal de Villerupt.

#### **GMI (GROUPE DES MUTUELLES INDEPENDANTES) – ANCIENNEMENT MGTL**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêt du Conseil d'État n° 204631 du 29/11/1999 qui reconnaît que des aides à une mutuelle peuvent être d'intérêt communal,

Vu la circulaire de la DGCL du 5 mars 1993 rappelant que les aides en matière de protection complémentaire sociale demeurent fondées, pour les collectivités territoriales, sur la jurisprudence traditionnelle relative aux subventions présentant un intérêt territorial,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances-Personnel Communal, en date du 4 avril 2011,

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Madame Martine CHILLOTTI, Vice-Présidente de la Commission Finances-Personnel Communal,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE, 23 voix Pour (Solidarités et dynamisme et Pour un développement solidaire et durable) - 3 Abstentions (Ensemble pour agir), Monsieur Marcel CONTI, Conseiller Municipal, Président de la GMI, ne prend pas part au vote,

Autorise le Maire à procéder au mandatement des sommes dues au Groupe des Mutuelles Indépendantes – GMI - (anciennement Mutuelle Générale des Travailleurs Lorrains - MGTL), au titre du 4<sup>ème</sup> trimestre 2010, soit 10.127,76 €,

Dit que cette dépense est prévue au budget, article 520/6574.

#### **REVALORISATION DES BONS-CADEAUX DU NOEL DES ENFANTS DU PERSONNEL**

Vu la délibération du Conseil Municipal du 7 décembre 2007 décidant de réévaluer les bons cadeaux du Noël des enfants du Personnel, à compter de 2008,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances-Personnel Communal en date du 4 avril 2011,

Considérant que ces bons-cadeaux n'ont pas été réévalués depuis Noël 2008,

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Madame Martine CHILLOTTI, Vice-Présidente de la Commission Finances-Personnel Communal,



LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

Décide de réévaluer les bons cadeaux du Noël des enfants du Personnel, portant ainsi le montant desdits bons à 37.86 € à compter de Noël 2011,

Dit que les crédits sont prévus au Budget Primitif 2011, Compte 024/6232.

#### **ORGANIGRAMME COMPTABLE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2011**

Les membres du CONSEIL MUNICIPAL sont informés de l'organigramme comptable au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

#### **REMBOURSEMENTS DE SINISTRES**

Vu l'avis favorable de la Commission Finances – Personnel Communal en date du 4 avril 2011,

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Madame Martine CHILLOTTI, Vice-Présidente de la Commission Finances - Personnel Communal,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

Autorise l'encaissement des sommes suivantes :

2 661.00 € correspondant au remboursement de l'indemnité immédiate et 1 174.00 € correspondant au remboursement de la franchise d'un sinistre en date du 19 février 2010 incendie de la maison du gardien du cimetière ;

Lesdites sommes de 2 661.00 € (deux mille six cent soixante et un euros) et 1 174.00 (mille cent soixante-quatorze euros) seront recouvrées au moyen d'un titre de recette à l'encontre d'AXA France IARD - 26 rue Drouot - 75009 PARIS.

#### **DEMISSION DE FONCTION DE DELEGATIONS D'UN ADJOINT AU MAIRE**

Vu la lettre de démission de Monsieur Richard CASINELLI en date du 31 mars 2011, concernant ses fonctions dans les instances intercommunales suivantes : Communauté de Communes du Pays Haut Val d'Alzette (CCPHVA), Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de l'Alzette (SIVOM) et Syndicat Intercommunal des Transports collectifs du bassin de Longwy (SITRAL),

Vu l'avis favorable de la Commission Finances – Personnel Communal en date du 4 avril 2011,

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Madame Martine CHILLOTTI, Vice-Présidente de Commission Finances – Personnel Communal,

Vu l'appel à candidature de Monsieur Le Maire,

Vu la candidature de Madame Véronique GUILLOTIN,

A LA MAJORITE, 3 voix Pour (Ensemble pour agir) – 24 voix Contre (Solidarités et dynamisme et Pour un développement solidaire et durable),

La candidature de Madame Véronique GUILLOTIN est rejetée,

Vu la candidature de Madame Myriam NARCISI,

A L'UNANIMITE, 24 voix Pour (Solidarités et dynamisme et Pour un développement solidaire et durable) – 3 Abstentions (Ensemble pour agir),

LE CONSEIL MUNICIPAL installe :

- Madame Myriam NARCISI en tant que représentante titulaire au sein de la Communauté de Communes du Pays Haut Val d'Alzette (CCPHVA),

Vu la candidature de Madame Edith ANCIAUX,

A LA MAJORITE, 3 voix Pour (Ensemble pour agir) – 24 voix Contre (Solidarités et dynamisme et Pour un développement solidaire et durable),

La candidature de Madame Edith ANCIAUX est rejetée,

Vu la candidature de Monsieur Tsamine BABA-AHMED,

A L'UNANIMITE, 24 voix Pour (Solidarités et dynamisme et Pour un développement solidaire et durable) – 3 Abstentions (Ensemble pour agir),

LE CONSEIL MUNICIPAL installe :

- Monsieur Tsamine BABA-AHMED en tant que représentant titulaire au sein du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de l'Alzette (SIVOM),

Vu la candidature de Monsieur Bruno GUILLOTIN,

A LA MAJORITE, 3 voix Pour (Ensemble pour agir) – 24 voix Contre (Solidarités et dynamisme et Pour un développement solidaire et durable),

La candidature de Monsieur Bruno GUILLOTIN est rejetée,

Vu la candidature de Monsieur Tsamine BABA-AHMED,

A L'UNANIMITE, 24 voix Pour (Solidarités et dynamisme et Pour un développement solidaire et durable) – 3 Abstentions (Ensemble pour agir),

LE CONSEIL MUNICIPAL installe :

- Monsieur Tsamine BABA-AHMED en tant que représentant titulaire au sein du Syndicat Intercommunal des Transports collectifs du bassin de Longwy (SITRAL)

#### **BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS REALISEES AU COURS DE L'ANNEE 2010**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2241-1,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances – Personnel Communal en date du 4 avril 2011,

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Madame Martine CHILLOTTI, Vice-présidente de la Commission Finances – Personnel Communal,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

Décide d'approuver le bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées sur le territoire de la commune au cours de l'exercice budgétaire 2010.

#### **SIVU CHENIL DU JOLIBOIS : RETRAIT DES COMMUNES DE LONGWY, CUTRY, CHAMBLEY-BUSSIRES ET ADHESION DES COMMUNES D'ELZANGE ET METZERESCHE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable du Comité Syndical du SIVU CHENIL DU JOLIBOIS en date du 24 février 2011,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances – Personnel Communal en date du 4 avril 2011,

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Madame Martine CHILLOTTI, Vice-présidente de la Commission Finances et Personnel Communal,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

ACCEPTE :

- le retrait des Communes de LONGWY, CUTRY, CHAMBLEY-BUSSIERES du SIVU CHENIL DU JOLIBOIS,
- les adhésions des Communes d'ELZANGE et METZERESCHE au SIVU CHENIL DU JOLIBOIS.

### **MODIFICATION DE L'ARTICLE N°3 DES STATUTS DU SIVU D U JOLIBOIS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable du Comité Syndical du SIVU CHENIL DU JOLIBOIS en date du 24 février 2011,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances – Personnel Communal en date du 4 avril 2011,  
Considérant la nécessité pour le Conseil Municipal de délibérer dans les trois mois sur ces nouveaux statuts,

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Madame Martine CHILLOTTI, Vice-présidente de la Commission Finances et Personnel Communal,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

Donne un avis favorable à la modification de l'article 3 des statuts du SIVU du JOLIBOIS.

### **ADHESION DES COMMUNES DE BREHAIN LA VILLE, CONS LA GRANDVILLE ET VILLERS LA CHEVRE au SITRAL**

Vu la notification du SITRAL, reçue en date du 23 février 2011, du vote du conseil communautaire validant l'adhésion des communes de BREHAIN - LA- VILLE, CONS - LA-GRANDVILLE et VILLERS - LA - CHEVRE,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances-Personnel Communal en date du 4 avril 2011,

Considérant la nécessité pour le Conseil Municipal de délibérer dans les trois mois sur cette adhésion,

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Madame Martine CHILLOTTI, Vice-Présidente de la Commission Finances-Personnel Communal,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
A L'UNANIMITE,

Donne un avis favorable à la demande d'adhésion des communes de BREHAIN - LA- VILLE, CONS-LA-GRANDVILLE et VILLERS-LA-CHEVRE au SITRAL.

#### **MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCPHVA**

Vu la notification de la CCPHVA, reçue en date du 4 février 2011, du vote du conseil communautaire approuvant la nouvelle rédaction des statuts,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances-Personnel Communal en date du 4 avril 2011,

Considérant la nécessité pour le Conseil Municipal de délibérer dans les trois mois sur cette adhésion,

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Madame Martine CHILLOTTI, Vice-Présidente de la Commission Finances-Personnel Communal,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

Approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays Haut Val d'Alzette (C.C.P.H.V.A).

#### **ENGAGEMENT D'UNE ASSISTANCE JURIDIQUE**

Les membres du Conseil Municipal sont informés de l'engagement d'une assistance juridique pour accompagner la ville dans la réalisation de différents projets structurants.

#### **AMORTISSEMENTS DES IMMEUBLES DE RAPPORT**

Vu l'avis favorable de la Commission Finances - Personnel Communal en date du 4 avril 2011,

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Madame Martine CHILLOTTI, Vice-présidente de la Commission Finances- Personnel Communal,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

DECIDE

D'amortir le compte 2132-Immeubles de rapport- sur une durée de 20 ans pour les immobilisations entrées à compter du 1er janvier 2010.

#### **RAPPORT RECAPITULATIF DES MARCHES PUBLICS 2010**

Les membres du CONSEIL MUNICIPAL sont informés des rapports récapitulatifs des marchés publics conformément aux articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code des Collectivités Territoriales.

#### **CCAS – COMPTE ADMINISTRATIF 2010**

Les membres du CONSEIL MUNICIPAL sont informés du compte Administratif 2010 du CCAS.

#### **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2010 – COMMUNE**

Considérant la similitude des résultats rapprochés des Comptes Administratifs et de Gestion,

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Madame Martine CHILLOTTI, Vice-Présidente de la Commission Finances- Personnel Communal,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

DECLARE que le Compte de Gestion concernant la Commune, dressé pour l'exercice 2010 par Monsieur Le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2010 – SERVICE DES EAUX**

Considérant la similitude des résultats rapprochés des Comptes Administratifs et de Gestion,

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Madame Martine CHILLOTTI, Vice-Présidente de la commission finances – personnel communal,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

DECLARE que le Compte de Gestion concernant le Budget des Eaux, dressé pour l'exercice 2010 par Monsieur Le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2010 – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT**

Considérant la similitude des résultats rapprochés des Comptes Administratifs et de Gestion,

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Madame Martine CHILLOTTI, Vice-Présidente de la commission finances – personnel communal,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

DECLARE que le Compte de Gestion concernant le budget de l'Assainissement, dressé pour l'exercice 2010 par Monsieur Le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**COMPTE ADMINISTRATIF 2010 – COMMUNE**

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances et du Personnel Communal en date du 4 avril 2011,

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Madame Martine CHILLOTTI, Vice-Présidente de la Commission des Finances et du Personnel Communal,

Le CONSEIL MUNICIPAL, réuni sous la présidence de Monsieur Bernard REISS, Premier Adjoint, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2010 du Budget Communal, dressé par Monsieur Alain CASONI, Maire,

Monsieur Le Maire s'étant retiré, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

A LA MAJORITE – 23 voix Pour (Solidarités et dynamisme et Pour un développement solidaire et durable) – 3 voix Contre (Ensemble pour agir),

APPROUVE le Compte Administratif 2010 du Budget Communal.

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2010 – SERVICE DES EAUX**

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances et du Personnel Communal en date du 4 avril 2011,

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Madame Martine CHILLOTTI, Vice-Présidente de la Commission des Finances et du Personnel Communal,

Le CONSEIL MUNICIPAL, réuni sous la présidence de Monsieur Bernard REISS, premier adjoint, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2010 du Service des Eaux, dressé par Monsieur Alain CASONI, Maire,

Monsieur Le Maire s'étant retiré, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

A L'UNANIMITE – 23 voix Pour (Solidarités et dynamisme et Pour un développement solidaire et durable) – 3 Abstentions (Ensemble pour agir),

APPROUVE le Compte Administratif 2010 du Service des Eaux.

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2010 – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT**

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances et du Personnel Communal en date du 4 avril 2011,

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Madame Martine CHILLOTTI, Vice-Présidente de la Commission des Finances et du Personnel Communal,

Le CONSEIL MUNICIPAL, réuni sous la présidence de Monsieur Bernard REISS délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2010 du Service de l'assainissement, dressé par Monsieur Alain CASONI, Maire,

Monsieur Le Maire s'étant retiré, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

A L'UNANIMITE – 23 voix Pour (Solidarités et dynamisme et Pour un développement solidaire et durable) – 3 Abstentions (Ensemble pour agir),

APPROUVE le compte administratif 2010 du Service de l'assainissement.

### **AFFECTATION DU RESULTAT 2010 - COMMUNE**

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances et du Personnel Communal en date du 4 avril 2011,

Vu la balance du Compte Administratif,

Considérant que la clôture de l'exercice 2010 du budget communal laisse apparaître :

- un excédent de fonctionnement de	1 368 785.62 €
- un déficit d'investissement de	114 906.21 €

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Madame Martine CHILLOTTI, Vice-Présidente de la Commission Finances-Personnel Communal,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE – 24 voix Pour (Solidarités et dynamisme et Pour un développement solidaire et durable) – 3 Abstentions (Ensemble pour agir),

DECIDE,

D'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement en investissement pour combler le déficit, après prise en compte des restes à réaliser, soit 385 025.43 € (art.1068),

D'affecter la différence, soit 983 760.19 € (art.002), en fonctionnement.

#### **AFFECTATION DU RESULTAT 2010 - SERVICE DES EAUX**

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances et du Personnel Communal en date du 4 avril 2011,

Vu la balance du Compte Administratif,

Considérant que la clôture de l'exercice 2010 du Budget de l'Eau laisse apparaître :

- un excédent de fonctionnement de	128 875.82 €
- un excédent d'investissement de	128 180.60 €

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Madame Martine CHILLOTTI, Vice-Présidente de la Commission Finances-Personnel Communal,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE – 24 voix Pour (Solidarités et dynamisme et Pour un développement solidaire et durable) – 3 Abstentions (Ensemble pour agir),

DECIDE,

De reporter l'excédent de fonctionnement en fonctionnement, soit 128 875.82 € (art.002).

#### **AFFECTATION DU RESULTAT 2010 – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT**

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances et du Personnel Communal en date du 4 avril 2011,

Vu la balance du Compte Administratif,

Considérant que la clôture de l'exercice 2010 du Budget de l'Assainissement laisse apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	327 777.43 €
- Un déficit d'investissement de :	5 740.10 €

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Madame Martine CHILLOTTI, Vice-Présidente de la Commission Finances-Personnel Communal,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE – 24 voix Pour (Solidarités et dynamisme et Pour un développement solidaire et durable) – 3 Abstentions (Ensemble pour agir),

DECIDE,

D'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement en investissement pour combler le déficit constaté après prise en compte des restes à réaliser, soit 238 774.99 € (art.1068),

D'affecter la différence en fonctionnement, soit 89 002.44 € (art.002).

#### **VOTE DES SUBVENTIONS ET COTISATIONS DIVERSES INFERIEURES A 23 000 €**

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances et du Personnel Communal en date du 4 avril 2011,

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Madame Martine CHILLOTTI, Vice-Présidente de la Commission Finances-Personnel Communal,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE – 24 voix Pour (Solidarités et dynamisme et Pour un développement solidaire et durable) – 3 Abstentions (Ensemble pour agir),

APPROUVE l'attribution des subventions et cotisations diverses figurant sur la liste jointe au rapport du Maire.

#### **VOTE DES SUBVENTIONS ET COTISATIONS DIVERSES SUPERIEURES A 23 000 €**

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances et du Personnel Communal en date du 4 avril 2011,

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Madame Martine CHILLOTTI, Vice-Présidente de la Commission Finances-Personnel Communal,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE – 24 voix Pour (Solidarités et dynamisme et Pour un développement solidaire et durable) – 3 Abstentions (Ensemble pour agir),

APPROUVE l'attribution des subventions et cotisations diverses figurant sur la liste jointe au rapport du Maire.

#### **BUDGET PRIMITIF 2011 – COMMUNE**

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances et du Personnel Communal en date du 4 avril 2011,

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Madame Martine CHILLOTTI, Vice-Présidente de la Commission Finances-Personnel Communal,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE – 24 voix Pour (Solidarités et dynamisme et Pour un développement solidaire et durable) – 3 Abstentions (Ensemble pour agir),

ADOPTE le Budget Primitif 2011 de la commune par nature et par chapitre, arrêté à la somme de :

INVESTISSEMENT :	DEPENSES :	3 999 046.48 €
	RECETTES :	3 999 046.48 €

FONCTIONNEMENT :	DEPENSES :	9 015 482.79 €
	RECETTES :	9 015 482.79 €

#### **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION**



LE CONSEIL MUNICIPAL,

Prend connaissance de l'état de notification des bases d'imposition 2011 (n° 1259 COM) et du tableau d'évolution 2010/2011,

A L'UNANIMITE,

Se prononce sur les taux suivants :

	<b>2011</b>
- Taxe d'habitation	19.42 %
- Taxe foncière (bâti)	24.67 %
- Taxe foncière (non bâti)	93.34 %

#### **MONTANT DU RECOURS A L'EMPRUNT BUDGET GENERAL 2011**

Vu l'avis favorable de la Commission Finances- Personnel Communal en date du 4 avril 2011,

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Madame Martine CHILLOTTI, Vice-présidente de la Commission Finances- Personnel Communal,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

A LA MAJORITE – 24 voix Pour (Solidarités et dynamisme et Pour un développement solidaire et durable) – 3 voix Contre (Ensemble pour agir),

Autorise le Maire à recourir à l'emprunt dans la limite de 1 537 515.35 € dans le cadre du budget 2011 et de lancer la consultation auprès des établissements bancaires.

#### **BUDGET PRIMITIF 2011 – SERVICE DES EAUX**

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances et du Personnel Communal en date du 4 avril 2011,

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Madame Martine CHILLOTTI, Vice-Présidente de la Commission Finances-Personnel Communal,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE – 24 voix Pour (Solidarités et dynamisme et Pour un développement solidaire et durable) – 3 Abstentions (Ensemble pour agir),

ADOPTE le Budget Primitif 2011 du Service des Eaux par nature et par chapitre, qui s'équilibre à la somme de 304 810.82 € en fonctionnement et à la somme de 940 622.92 € en investissement.

#### **MONTANT DU RECOURS A L'EMPRUNT – SERVICE DES EAUX**

Vu l'avis favorable de la Commission Finances- Personnel Communal en date du 4 avril 2011,

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Madame Martine CHILLOTTI, Vice-présidente de la Commission Finances- Personnel Communal,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE – 24 voix Pour (Solidarités et dynamisme et Pour un développement solidaire et durable) – 3 Abstentions (Ensemble pour agir),

Autorise le Maire à recourir à l'emprunt dans la limite de 387 822.76 € dans le cadre du Budget de l'Eau 2011 et de lancer la consultation auprès des établissements bancaires.

#### **BUDGET PRIMITIF 2011 – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT**

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances et du Personnel Communal en date du 4 avril 2011,

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Madame Martine CHILLOTTI, Vice-Présidente de la Commission Finances-Personnel Communal,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE – 24 voix Pour (Solidarités et dynamisme et Pour un développement solidaire et durable) – 3 Abstentions (Ensemble pour agir),

ADOpte le Budget Primitif 2011 du Service de l'Assainissement par nature et par chapitre, qui s'équilibre à la somme de 259 702.44 € en fonctionnement, et à la somme de 1 001 529.99 € en investissement.

#### **MONTANT DU RECOURS A L'EMPRUNT – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT**

Vu l'avis favorable de la Commission Finances- Personnel Communal en date du 4 avril 2011,

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Madame Martine CHILLOTTI, Vice-présidente de la Commission Finances- Personnel Communal,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE – 24 voix Pour (Solidarités et dynamisme et Pour un développement solidaire et durable) – 3 Abstentions (Ensemble pour agir),

Autorise le Maire à recourir à l'emprunt dans la limite de 535 822.56 € dans le cadre du budget 2011 du service de l'Assainissement et de lancer la consultation auprès des établissements bancaires.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Maire, lève la séance à 21 h 40.

**Le Secrétaire de Séance,  
Tsamine BABA-AHMED.**

**Le Maire,  
Alain CASONI.**